

A photograph of three people working in a greenhouse. In the center, an older man with a beard and sunglasses is holding a small green plant. To his right, a younger man with a beard is looking on. To the left, a young woman is looking towards the camera. They are all wearing casual clothing. The background shows the structure of the greenhouse and some plants.

MON STAGIAIRE & MOI

LE GUIDE
DU MAÎTRE
DE STAGE

gro Loire Valley
FormAterre

ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Formation continue
& apprentissage

NOS DOMAINES DE FORMATION



ÉDITO

Dans un contexte de besoin de renouvellement des générations, la reconversion de publics venant d'autres secteurs professionnels est une opportunité pour notre agriculture régionale, et plus largement, pour le secteur du vivant.

L'accompagnement réalisé par les centres de formation professionnelle continue (CFPC) et les entreprises partenaires est primordial pour leur avenir professionnel : d'une part, pour la transmission des savoirs et des compétences essentiels à leur futur métier mais aussi pour leur ancrage dans la réalité de vos entreprises.

Devenir maître de stage, c'est s'engager activement dans le parcours de ceux, jeunes ou moins jeunes, qui innoveront et façonneront le monde professionnel de demain.

L'accueil d'un stagiaire favorise le partage d'expériences, l'innovation et le dynamisme au sein de votre entreprise. En collaborant avec les centres de formation du réseau FormAterre, vous contribuez non seulement au développement de futurs professionnels, mais aussi à l'enrichissement de votre propre structure.

*Le président du réseau FormAterre
Sébastien Felici, directeur de
Tours Fondettes Agrocampus*

Ensemble, cultivons les talents de demain.



NOS ATOUTS

- **Des formateurs expérimentés**, en lien avec le milieu professionnel
- **Un réseau d'entreprises partenaires** pour des interventions, visites, stages...
- **Des équipements professionnels de haut niveau** (plateaux techniques, exploitations agricoles, serres, ...) permettant un enseignement pratique en conditions réelles
- **Dans chaque Centre de Formation Professionnelle Continue :**
 - un référent parcours pour assurer le suivi de la formation de votre stagiaire
 - un référent social pour soutenir le stagiaire dans ses démarches et lever d'éventuels freins (santé, mobilité, hébergement, situation sociale...)
 - un référent handicap, interlocuteur privilégié mobilisé avant et pendant la formation
- **Des effectifs réduits** facilitant les apprentissages
- **Des conditions privilégiées :** salles de formation, équipements informatiques, restauration, internats, cadre de vie, ...
- **90% de réussite aux examens** des formations adultes diplômantes et certifiantes 2025
- **Plus de 85% des stagiaires 2025 sont en emploi ou en poursuite de formation** 6 mois après la fin de leur cursus



Tous les établissements d'enseignement agricole public du Centre-Val de Loire sont labellisés QualiFormAgri pour leurs formations continues, reflet de leur engagement en matière de qualité.



CONVENTION DE STAGE ET GRATIFICATION

→ Le statut de votre stagiaire

Votre stagiaire bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle continue, souvent assorti d'une rémunération ou indemnisation de la Région, de l'État, de France Travail ou un d'autre organisme selon le dispositif mobilisé.

Le statut du stagiaire de la formation professionnelle continue et sa rémunération relèvent des articles L6341-1 à L6341-3 et D6341-1 et suivants du Code du travail, complétés par le décret n° 2021-522.

La convention de stage

Aucun stagiaire ne peut être accueilli sans une convention tripartite signée entre le centre de formation, le stagiaire et votre structure.

La rémunération du stagiaire

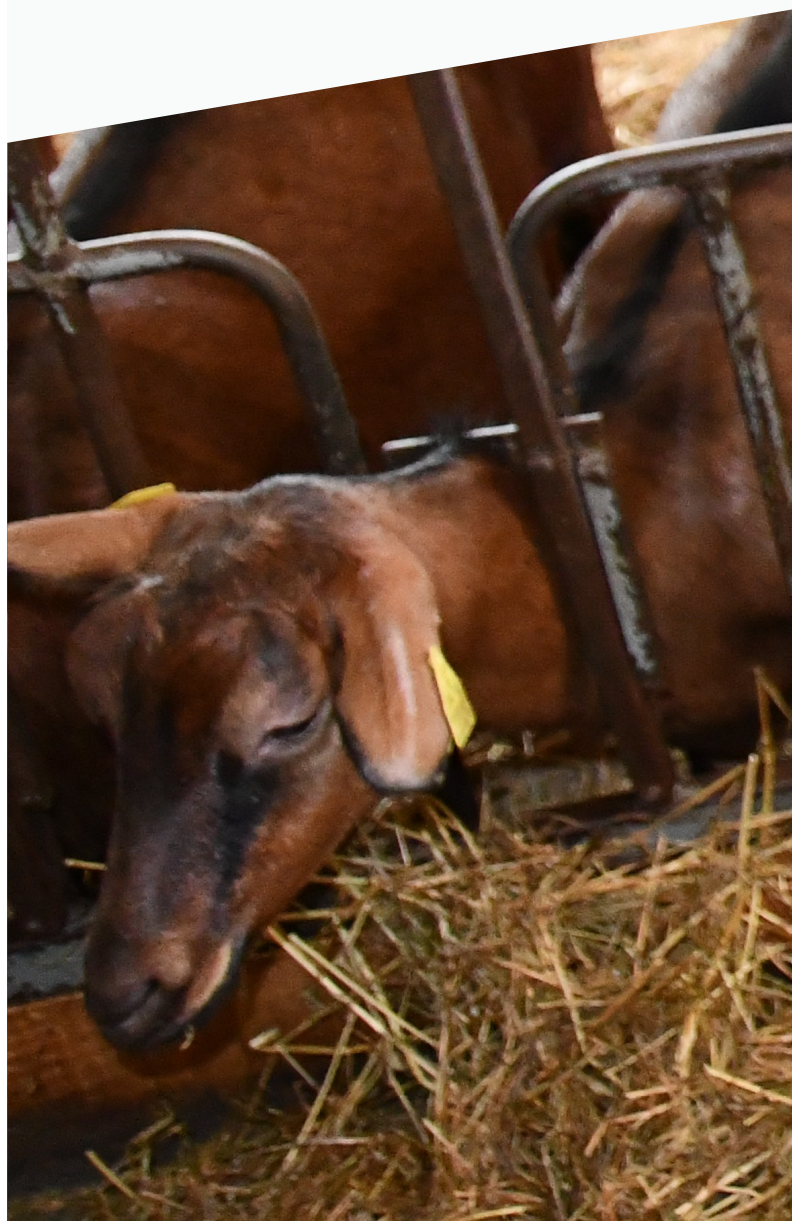
La rémunération du stagiaire, distincte d'un salaire, est encadrée par le Code du travail et des décrets dédiés, avec des montants et durées variables selon sa situation (demandeur d'emploi, salarié, travailleur handicapé, etc.).

L'entreprise d'accueil n'est pas légalement tenue de verser une rémunération supplémentaire. Elle peut, si elle le souhaite, prendre en charge certains frais (repas, transport) ou verser des avantages assimilables à ceux proposés aux salariés (restaurant d'entreprise, titres-restaurant). Ils seront alors soumis aux règles sociales et fiscales applicables aux avantages et indemnités versés à un stagiaire.

Droits et devoirs dans le cadre d'un stage

→ Les engagements du stagiaire

- S'investit dans sa formation et son parcours professionnel
- Fait preuve d'assiduité dans son parcours ; informe la structure d'accueil de son retard ou de son absence, et les justifie
- Communique les informations utiles à sa réussite, alerte en cas de difficultés ; participe à l'adaptation de son parcours le cas échéant
- Se conforme aux exigences professionnelles, respecte les consignes de sécurité et porte les EPI (Équipements de Protection Individuelle) nécessaires à l'activité réalisée
- Adopte une attitude responsable et professionnelle
- Assure le lien avec le centre de formation et la structure d'accueil pour le suivi de la formation, en transmettant et complétant notamment le livret de suivi
- Atteste quotidiennement de sa présence
- Répond aux enquêtes de satisfaction et d'insertion réalisées par le centre de formation

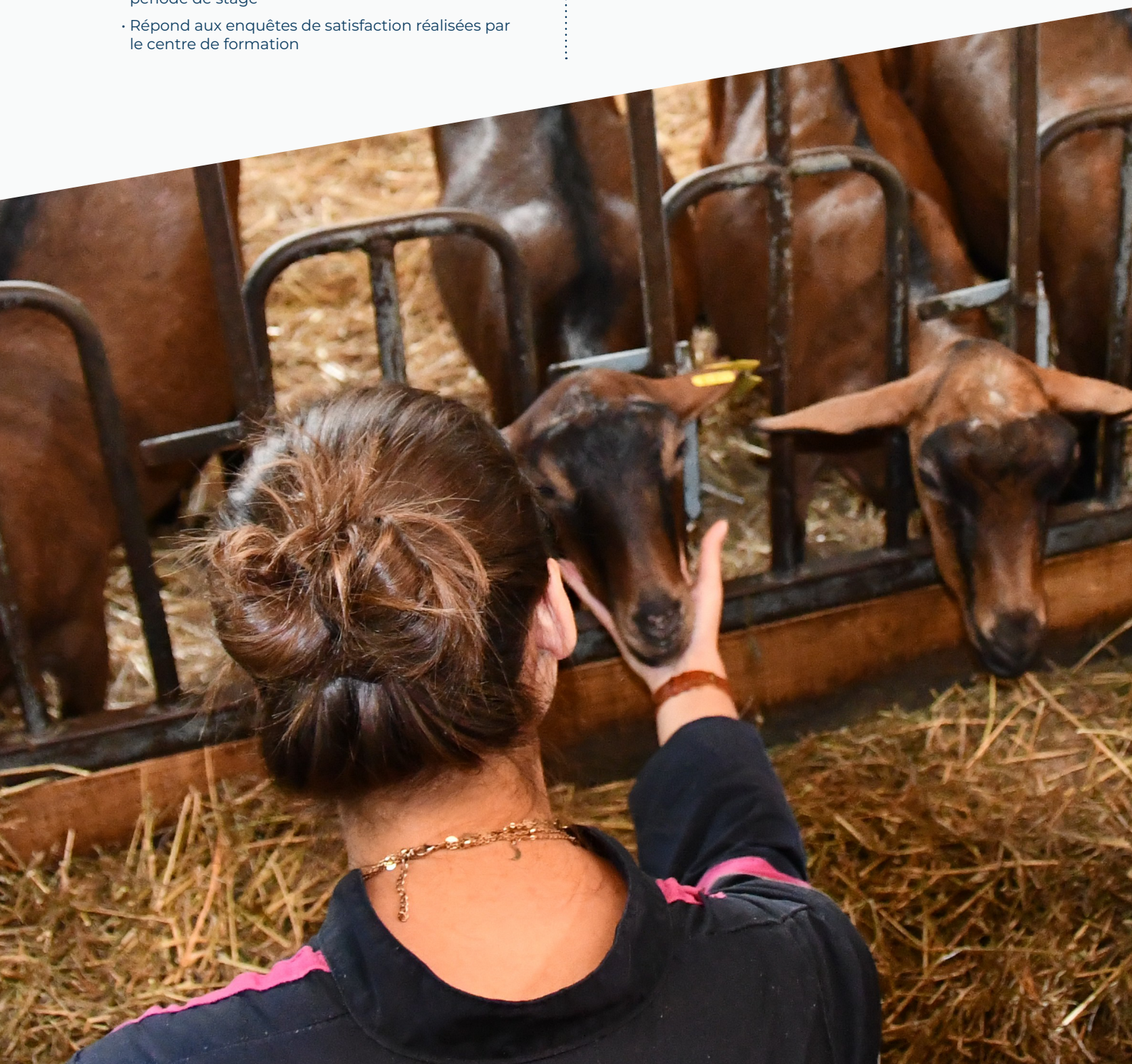


➔ **Les engagements de la structure d'accueil / du tuteur**

- Identifie le tuteur de stage, définit ses missions en tant que tuteur et sanctuarise le temps dédié à la mission de tutorat
- Présente au stagiaire l'organisation de la structure d'accueil et veille à l'intégrer au collectif de travail
- Garantit la santé et la sécurité de son stagiaire, notamment au travers du port des EPI ; fournit au stagiaire les EPI nécessaires s'il n'en possède pas
- Confie au stagiaire des activités variées en fonction des compétences visées dans le cadre de la formation
- Évalue l'évolution du stagiaire (savoir-être, savoir-faire) et l'accompagne dans son projet professionnel
- Assure le lien avec le centre de formation et le stagiaire pour le suivi de la formation, notamment en complétant le livret de suivi et les fiches d'évaluation, et en signalant toute difficulté
- Atteste de la présence du stagiaire, pour chaque période de stage
- Répond aux enquêtes de satisfaction réalisées par le centre de formation

➔ **Les engagements du centre de formation**

- Accompagne le stagiaire dans sa recherche de stage
- S'assure de la complémentarité entre les phases de formation en centre et dans la structure d'accueil
- Évalue l'acquisition des compétences sur la base du référentiel de formation
- S'assure du bon déroulement du stage (visite, contact téléphonique...)
- Garantit des échanges réguliers avec le stagiaire et la structure d'accueil
- Prend en compte les remarques des maîtres de stage et des stagiaires pour une amélioration continue de ses pratiques



RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL POUR LES STAGIAIRES

Réglementation du travail

Le stagiaire n'est pas salarié de la structure d'accueil. Sa présence vise exclusivement l'acquisition de compétences professionnelles et non une relation de travail.

Il est néanmoins soumis aux règles de fonctionnement de l'entreprise ou de la collectivité (horaires, discipline, règlement intérieur), dans le respect du Code du travail :

- temps de travail : 35h maximum, les heures supplémentaires ne sont pas admises
- pauses, repos quotidien et hebdomadaire,
- interdiction de le faire travailler sur des postes ou des tâches non conformes à la réglementation.

Vous devez obligatoirement inscrire le stagiaire dans le Registre Unique du Personnel (RUP). En cas de présence sur des postes présentant des risques particuliers, une vigilance renforcée est nécessaire, en lien avec les dispositions relatives à la prévention des risques professionnels.

Une finalité exclusivement pédagogique

Les périodes en milieu professionnel doivent rester des temps de formation et non se substituer à un emploi salarié ; le stage ne peut servir à remplacer un salarié absent, à occuper un poste permanent ou à faire face à un besoin de main-d'œuvre saisonnière (récoltes, agnelage, etc.).

Les activités confiées doivent être cohérentes avec les objectifs pédagogiques définis avec l'organisme de formation.

Si les tâches confiées s'avèrent sans lien avec la formation, sans encadrement, ou entraînent une surcharge de travail, l'entreprise s'expose à un risque de requalification du stage en contrat de travail.

En cas d'absence

Le stagiaire doit vous informer de ses absences et les justifier, par l'envoi au centre de formation, d'un arrêt de travail, d'une convocation officielle ou d'un justificatif d'événement familial (ex : décès). Toute absence doit être signalée dans les états de présence du stagiaire, transmis pour chaque période de stage.

En cas d'accident ou d'incident

- Tout accident doit être signalé sous 24 heures maximum au centre de formation, auquel incombe la déclaration d'accident.
- Tout incident doit être signalé au centre de formation dans les meilleurs délais.
- Aménager si besoin les conditions de travail, et s'assurer que les conditions d'accueil restent compatibles avec l'état de santé du stagiaire.

Protection sociale

Le stagiaire bénéficie d'une protection en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, les modalités de couverture étant précisées par le dispositif et la convention.





LE DUER, UN DOCUMENT OBLIGATOIRE, UTILE ET PROTECTEUR POUR VOUS ET VOS STAGIAIRES

À QUOI SERT LE DUER ?



Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) est obligatoire dans toutes les entreprises et structures accueillant au moins un salarié, y compris un apprenti ou un stagiaire.

Il répond à une exigence du Code du travail (article R4121-1) et doit être mis à jour au moins une fois par an, ou dès qu'un changement dans l'activité le justifie.

Ce document est essentiel pour :

- **Identifier** les risques professionnels liés à l'activité (utilisation de machines, exposition aux produits, travail en hauteur, etc.)
- **Définir** des mesures de prévention adaptées, pour garantir la sécurité des salariés, des apprentis et des stagiaires
- **Contribuer** à de meilleures conditions de travail, plus sûres et plus saines

QUI PEUT VOUS AIDER À LE RÉDIGER OU À LE METTRE À JOUR ?



- **Votre MSA** (Mutualité Sociale Agricole), qui propose souvent un accompagnement ou des outils spécifiques, si votre entreprise relève du secteur agricole : msa.fr
- **Votre Chambre d'Agriculture** ou une autre Chambre consulaire ou une organisation professionnelle
- **Un référent sécurité** ou un cabinet spécialisé, si vous en avez un
- **Le CFA**, qui peut vous orienter ou répondre à vos questions

ET SI LE DUER EST ABSENT OU NON MIS À JOUR ?



L'inspection du travail peut sanctionner administrativement l'entreprise (amende jusqu'à 1 500 €).

En cas d'accident impliquant un stagiaire, l'absence de DUER peut aggraver votre responsabilité.

Vous jouez un rôle essentiel dans la formation et la sécurité de votre stagiaire, qui découvre un métier, souvent au contact de machines, d'animaux ou de produits potentiellement dangereux.

Le DUER est un outil clé pour anticiper les risques, organiser le travail en sécurité et transmettre de bonnes pratiques professionnelles. Il aide également à identifier ce qu'il faut surveiller, ainsi que les gestes ou équipements de protection à adopter.

RÔLE DU MAÎTRE DE STAGE DANS LA FORMATION

Devenir maître de stage

Le maître de stage est un professionnel expérimenté et volontaire, qui s'engage à accompagner le stagiaire dans l'acquisition de compétences.

Pour accueillir un stagiaire, la structure d'accueil doit s'assurer que :

- les situations de travail proposées sont en lien direct avec les objectifs de la formation
- le temps d'encadrement est suffisant
- la personne référente désignée dispose du temps nécessaire pour encadrer le stagiaire au quotidien

L'intérêt pour la structure d'accueil

Il est multiple : préparation du renouvellement des équipes, valorisation de l'expérience du maître de stage, regard neuf sur les pratiques, contribution à la qualification de la main-d'œuvre sur le territoire...

Accueillir un stagiaire adulte de la formation continue, c'est offrir à une personne en reconversion, en montée en compétences ou en recherche d'emploi, la possibilité de se confronter à la réalité du travail en situation professionnelle.

Cette immersion constitue un temps fort de la professionnalisation, au plus près des gestes du métier et des exigences du terrain.





Le rôle du maître de stage

Au sein de l'entreprise, le maître de stage est responsable de la formation du stagiaire.

Il a pour missions :

- L'accueil, la sécurité et l'intégration du stagiaire dans la structure
- L'organisation des activités confiées
- La transmission des savoir-faire et l'évaluation des compétences acquises, en lien avec le centre de formation

Le maître de stage participe pleinement à la formation d'un futur professionnel, en permettant au stagiaire de mobiliser et consolider ses compétences. Il veille à articuler observation, participation encadrée, prises d'initiative progressives et retours réguliers sur les tâches réalisées.

Au quotidien, le maître de stage joue aussi un rôle d'intégration sociale et professionnelle.

Il présente l'équipe et les règles de vie au travail, explicite les attentes en termes de comportement professionnel (ponctualité, communication, respect des consignes), et encourage le stagiaire à poser des questions et à analyser ses pratiques.

En lien avec le centre de formation, le maître de stage renseigne les documents de suivi (livret de stage, fiches de compétences, grilles d'évaluation) et peut participer aux bilans intermédiaires et finaux.

Les échanges entre le maître de stage et le formateur référent permettent si besoin d'ajuster le contenu du stage, de traiter rapidement les difficultés rencontrées et de valoriser les acquis du stagiaire.

L'entreprise doit permettre au stagiaire d'élaborer ses travaux écrits en lui laissant du temps, en lui fournissant les documents et informations nécessaires, ou en facilitant ses recherches.



PRÉVENTION, SANTÉ, SÉCURITÉ

Former, c'est aussi protéger. Transmettre un savoir, c'est aussi transmettre les bons réflexes.

PROTECTION ET PREVENTION DES RISQUES

L'entreprise est tenue d'assurer la sécurité et la santé du stagiaire comme celles de ses salariés. Ainsi, le maître de stage doit impérativement l'accompagner et l'encadrer à tout moment.

→ Quelles sont les règles de sécurité à respecter ?

Le stagiaire doit pouvoir apprendre et exercer son activité en toute sécurité, sans mettre en danger sa santé et son intégrité physique ou mentale. Il est soumis aux mêmes obligations en matière de sécurité que les salariés.

L'employeur doit donc :

- *Evaluer les risques pour la santé et la sécurité de ses salariés et stagiaires*
- *Mettre en oeuvre des actions de prévention adaptées*
- *Privilégier la mise en place de protections collectives (exemple : garde-corps, aspiration de poussières de bois...)*
- *Garantir la bonne utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires et adaptés à l'activité (chaussures de sécurité, gants, lunettes de protection, masque, casque, bouchons d'oreille, ...); l'entreprise les fournit au stagiaire s'il n'en possède pas*
- *Assurer la formation et l'information concernant les risques et les moyens de prévention*

L'ensemble des travaux effectués par le stagiaire doivent se faire sous la supervision du maître de stage qui en assume l'entière responsabilité. Le matériel utilisé doit répondre aux normes de sécurité en vigueur. Il est strictement interdit d'intervenir sur des machines en fonctionnement ou comportant des parties mobiles.

→ Le maître de stage est tenu de transmettre au stagiaire des consignes de sécurité claires sur :

- les comportements et les gestes à adopter pour limiter les risques
- les modes opératoires ayant un impact sur sa sécurité ou celle des autres
- le port obligatoire des équipements de protection
- la conduite à tenir en cas d'accident

Les consignes de sécurité doivent être affichées sur le lieu de travail.

→ Le maître de stage joue un rôle clé dans la prévention des incidents/accidents

- Former le stagiaire aux gestes sûrs, à l'utilisation du matériel et aux consignes de sécurité
- Encourager une attitude responsable et respectueuse de l'environnement de travail
- Rester vigilant face aux situations à risques (machines, produits dangereux, véhicules...)
- Prévoir des échanges réguliers sur les bonnes pratiques et les erreurs à éviter

→ En cas d'accident

En cas d'accident ou de situation dangereuse, les procédures de déclaration (accident du travail, incident) doivent être appliquées comme pour tout autre travailleur, en lien avec l'organisme de formation et le financeur, le cas échéant.

PREVENTION DU HARCELEMENT ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

→ Prévention du harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est un délit puni par la loi. Les stagiaires peuvent être particulièrement exposés en raison de leur âge ou de leur manque d'expérience. Il se manifeste notamment par :

- Des propos à connotation sexuelle répétés : blagues déplacées, remarques sur l'apparence, commentaires suggestifs...
- Des gestes inappropriés : contacts non sollicités, regards insistants, attouchements (même sur les cheveux)...
- Des sollicitations insistantes : envois répétés de messages ou demandes de rendez-vous à caractère privé, malgré un refus explicite...

→ Prévention du harcèlement moral

Le harcèlement moral est un délit puni par la loi. Il peut avoir des effets graves sur la santé physique et mentale d'un stagiaire. Il se manifeste par des agissements répétés qui dégradent les conditions de travail, portent atteinte à la dignité ou compromettent l'avenir professionnel de la personne concernée. Même lorsqu'ils sont exprimés sur un ton prétendument « humoristique » ou indirect, ces comportements sont prohibés (Art. L1153.1 à L1153.6 et Art. L1152.1 à L1152.6 du Code du travail).

Exemples de comportements relevant du harcèlement moral :

- Remarques humiliantes ou dévalorisantes de façon répétée
- Isolement volontaire du stagiaire (exclusion des réunions, absence d'information)
- Pressions excessives, attribution de tâches inutiles ou irréalisables
- Refus systématique de reconnaître le travail accompli

→ Adoptez une posture exemplaire :

- Assignez des missions de façon équitable, sans distinction ni préjugé
- Valorisez et encouragez chaque stagiaire avec la même attention et les mêmes exigences
- Réagissez sans délai face à tout propos ou comportement discriminatoire, en affirmant clairement que ces attitudes sont inacceptables

→ En tant que maître de stage, vous avez un rôle essentiel de veille, de prévention et d'alerte :

- Favoriser un climat bienveillant, basé sur l'écoute et le respect
- Être attentif aux signes de mal-être chez le stagiaire : démotivation soudaine, repli sur soi, absences répétées... et adopter une posture d'écoute bienveillante en cas de malaise exprimé ou de signalement
- Réagir sans délai face à tout comportement inapproprié ou suspecté de harcèlement : alerter immédiatement la direction de l'entreprise et le centre de formation, afin de garantir la sécurité et le bien-être du stagiaire

→ Égalité des chances, égalité hommes-femmes et lutte contre les discriminations

Garantir l'égalité des chances, c'est offrir à chaque stagiaire les mêmes possibilités d'apprentissage et d'évolution, sans distinction de sexe, d'origine, de croyances ou d'autres critères discriminants. Le respect de ce principe est essentiel pour créer un environnement professionnel sain, inclusif et respectueux.

Exemples de situations à proscrire ou à corriger :

- Réserver les tâches physiques aux garçons et confier systématiquement les missions d'observation ou de nettoyage aux filles
- Tolérer des remarques sexistes du type « Ce n'est pas un travail pour une femme » ou « Pour une fille, tu t'en sors bien »
- Ne pas tenir compte des remarques ou difficultés exprimées par une stagiaire dans un environnement majoritairement masculin
- Mettre à l'écart un stagiaire en raison de son origine, de son âge, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son handicap ou de ses convictions religieuses
- Limiter l'accès à certaines activités ou perspectives d'évolution sur la base de stéréotypes ou d'a priori liés au genre, à l'origine



ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Le chef de l'entreprise ou responsable de l'organisme d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée :

- Soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise à l'égard du stagiaire.
- Soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit « responsabilité civile entreprise » ou « responsabilité civile professionnelle » un avenant relatif au stagiaire.

Lorsque l'entreprise ou l'organisme d'accueil met à la disposition du stagiaire un véhicule, il lui appartient de vérifier préalablement :

- que le stagiaire est titulaire du permis de conduire,
- que la police d'assurance du véhicule couvre son utilisation par un stagiaire.

Attention

Si votre stagiaire conduit un tracteur au champ, il est couvert par l'assurance du centre de formation. Si votre stagiaire conduit un tracteur sur la route, il doit être couvert par votre assurance.



LES RÈGLES DE CONDUITE DES ENGINS AGRICOLES

Le stage est un moment privilégié pour développer ses compétences en matière de conduite d'engins, à condition d'être bien encadré.

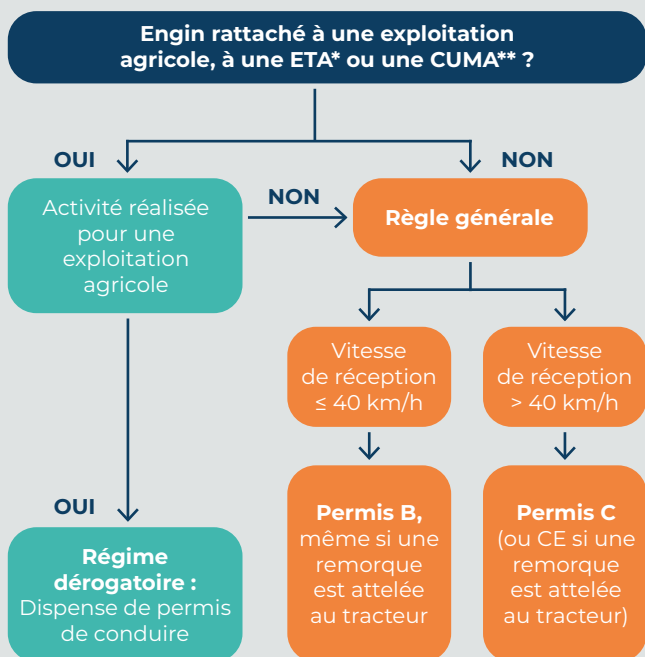
Avant de laisser votre stagiaire prendre le volant, il est indispensable de lui transmettre les connaissances et le savoir-faire nécessaires à une conduite en sécurité et d'en garder la trace dans un tableau de suivi :

- Les règles de conduite
- Les principes de fonctionnement du matériel
- Les risques spécifiques de l'équipement
- La présentation des équipements de sécurité (le port de la ceinture obligatoire même en tracteur) ...
- La conduite à tenir en cas de panne ou de dysfonctionnement

En situation, vous devez encadrer et superviser les stagiaires lors de la conduite d'engins agricoles, afin d'éviter les accidents et garantir une formation réussie. Soyez vigilant lors des premières utilisations des tracteurs et engins, c'est à ce moment que les bons réflexes se construisent !



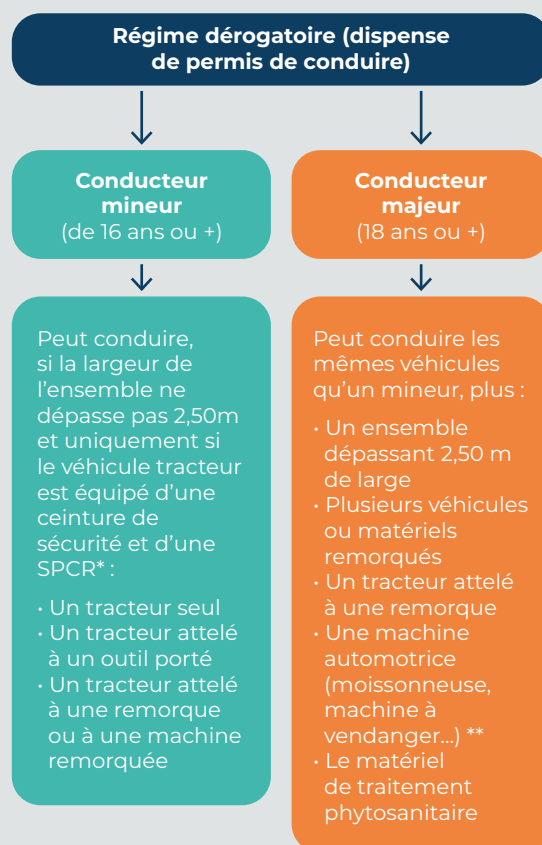
RÈGLES DE CONDUITE DES ENGINS AGRICOLES SUR LA ROUTE



*ETA : Entreprise de Travaux Agricoles

**CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

QUEL ÂGE POUR CONDUIRE ?



*Le code de la route autorise un mineur de 16 ans ou plus à conduire une machine automotrice, mais le code du travail interdit l'utilisation des machines complexes aux mineurs. Informations complémentaires : ssa.msa.fr

** Structure de Protection en Cas de Renversement



LES CLÉS DE LA RÉUSSITE DU STAGE

La qualité du stage repose d'abord sur un accueil préparé. Ce temps de préparation permet de faciliter l'intégration du stagiaire et de sécuriser sa montée en compétences.

Un suivi régulier est nécessaire pour identifier les réussites, les difficultés et les besoins d'ajustement.

Enfin, la réussite d'un stage se mesure autant par les compétences techniques acquises que par la capacité du stagiaire à adopter les codes du métier et de l'entreprise : autonomie progressive, sens des responsabilités, sécurité, relation client ou usager, travail d'équipe...

Pour l'entreprise, prendre le temps de formaliser un retour de stage (points forts, axes de progrès, possibilité d'embauche ou de collaboration future) permet de valoriser l'investissement consenti et d'améliorer en continu ses pratiques d'accueil.

1 JE PRÉPARE L'ARRIVÉE DE MON STAGIAIRE

Mon DUER est fait ou a été révisé pour intégrer l'accueil du stagiaire

La convention de stage avec le centre de formation est signée avant l'arrivée du stagiaire

J'informe les membres de l'équipe de l'arrivée du stagiaire

J'informe mon assurance de l'arrivée du stagiaire

Je prépare les documents utiles, EPI, outils...

2 J'ACCUEILLE MON STAGIAIRE

Je lui présente la structure, les membres de l'équipe (associés, salariés), son environnement de travail

Je lui explique le règlement intérieur et le DUER

Je cale avec lui son planning, ses horaires ; je lui donne les coordonnées des personnes à contacter en cas de besoin

3 J'ORGANISE ET J'ENCADRE LE TRAVAIL AU QUOTIDIEN

J'anticipe le choix et l'encadrement des activités confiées, en lien avec sa formation

Je définis des objectifs réalisables compte tenu de sa formation

Je passe des consignes claires et je vérifie qu'elles sont bien comprises

Je respecte et fais respecter les règles de sécurité et la réglementation relative aux travaux dangereux

Je rappelle les gestes professionnels sûrs et l'obligation de porter les EPI

4 J'ACCOMPAGNE LE PROJET PROFESSIONNEL DE MON STAGIAIRE

Je m'implique dans l'acquisition des compétences du stagiaire en veillant à l'intégrer dans un collectif de travail, en faisant des points réguliers

J'évalue la progression du stagiaire dans l'acquisition des compétences visées, en lien avec la formation

5 JE COMMUNIQUE AVEC LE CENTRE DE FORMATION

J'évalue les aptitudes professionnelles du stagiaire

J'assure un lien avec le centre de formation pour le suivi de la formation, lors des entretiens et visites en cours de stage et en complétant le livret de suivi et les fiches d'évaluation

Je renseigne les états de présence du stagiaire ; j'informe le centre de formation sans délai de toute absence du stagiaire

Je n'hésite pas à alerter le centre de formation en cas de difficulté

LES BONNES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

● Ce qui paraît évident au maître de stage ne l'est pas forcément pour le stagiaire

Un professionnel expérimenté exécute souvent des tâches de manière quasi automatique, sans réaliser que ces gestes et réflexes doivent être spécifiquement enseignés à un stagiaire. Par ailleurs, dans les métiers manuels, une partie du travail est mentale et n'est ni visible, ni observable par le stagiaire.

Il faut donc que le maître de stage raisonne à voix haute et implique le stagiaire dans son raisonnement. N'hésitez jamais à expliquer ce qui vous semble évident ; c'est indispensable pour l'apprentissage !

● Bien formuler la question pour évaluer la compréhension

À la question fermée « Tu as bien compris ? », il est facile de répondre « Oui » et difficile de répondre « Non », même si on n'a pas tout saisi. Il peut être gênant d'admettre ne pas avoir compris, car cela pourrait laisser penser que l'explication était mauvaise.

Aux questions ouvertes « Qu'as-tu compris de ce que je t'ai expliqué ? », « Pourrais-tu me reformuler ce que j'ai dit ? », il est nécessaire de répondre en réfléchissant et en expliquant.

Cet effort de reformulation est non seulement plus révélateur pour l'évaluateur, mais aussi très bénéfique pour le stagiaire, même si c'est plus difficile.



LE RÉSEAU FORMATERRE

Le réseau FormAterre regroupe les CFA (Centres de formation d'Apprentis) et les CFPC (Centres de Formation Professionnelle Continue) de l'Enseignement agricole public en Centre-Val de Loire.

7 CFPC

+ 4 000
STAGIAIRES

+ 100
FORMATIONS
LONGUES, COURTES
ET RÉGLEMENTAIRES

NOS 7 CAMPUS

CFPC CAMPUS DU HAUT-BERRY Bourges le Subdray

Le Sollier, CS 18, 18570 Le Subdray
02 48 70 55 15
cfppa.bourges@educagri.fr
bourges.educagri.fr

CFPC CAMPUS NATUR'ALIM Chartres la Saussaye

La Saussaye 28630 Sours
02 37 33 72 30
cfppa.chartres@educagri.fr
campusnaturalimchartres.com

CFPC NATURAPOLIS Châteauroux

Route de Velles 36000 Châteauroux
02 54 53 11 20
cfppa.chateauroux@educagri.fr
naturapolis36.fr

CFPC TOURS-FONDETTES AGROCAMBUS Tours-Fondettes

La plaine 37230 Fondettes
02 58 40 03 30
cfppa.tours@educagri.fr
tours-fondettes-agrocampus.fr

CFPC EDUCAVERT Amboise

46, avenue Émile Gounin,
BP 239, 37402 Amboise cedex
02 47 23 35 61
cfppa.amboise@educagri.fr
educavert.fr

CFPC AGROCAMBUS DES DEUX VALLÉES Vendôme

Rue de la Vallée du Loir, 41100 Areines
02 54 77 69 37
cfppa.vendome@educagri.fr
agrocampusdes2vallees.fr

CFPC DU LOIRET Montargis

Le Chesnoy, 1290 avenue d'Antibes,
45200 Amilly-Montargis
02 38 89 53 00
cfppa.montargis@educagri.fr
lechesnoy.fr

